



Communiqué de presse

Artisanat du bâtiment / Partenariat / ECO Artisan® / Formation / Sanitaire / Chauffage

La CAPEB, CEDEO et BROSSETTE s'allient pour former 2 500 professionnels dans le cadre du dispositif FEE Bat et en accompagner 1 000 d'entre eux vers la qualification ECO Artisan®

Paris, le 19 mars 2014 - La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), CEDEO et BROSSETTE, filiales du Groupe POINT.P spécialisées en sanitaire/chauffage, signent aujourd'hui un contrat de partenariat.

Celui-ci a pour ambition renforcer les connaissances des entreprises artisanales du bâtiment en efficacité énergétique et de les accompagner dans leurs démarches pour devenir RGE « Reconnu Garant de l'Environnement ». L'objectif est de former à minima chaque année 2 500 professionnels aux modules FEE Bat (formation aux économies d'énergies des entreprises et artisans du bâtiment) et d'accompagner 1 000 d'entre eux vers la qualification ECO Artisans® délivrée par QUALIBAT.

Accompagner vers la délivrance de la qualification ECO Artisan®

Patrick Liébus, Président de la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) et Patrice Richard, Président du Directoire du Groupe POINT.P, ont officialisé le 19 mars 2014 la collaboration entre la CAPEB, via sa filiale Béranger Développement, et les deux enseignes de distribution professionnelles en équipements sanitaires et chauffages CEDEO et BROSSETTE, par la signature d'un accord de partenariat.

Dans ce cadre, CEDEO et BROSSETTE s'engagent à promouvoir et accompagner les entreprises artisanales du bâtiment vers l'obtention de la qualification ECO Artisan® afin de répondre aux exigences actuelles du marché en termes de développement durable.

Améliorer les performances énergétiques des logements

Afin d'atteindre l'objectif des **2 500 entreprises par an formées à FEE Bat**, les enseignes CEDEO et BROSSETTE programmeront des actions d'information à destination des entreprises artisanales du bâtiment sur les sujets de l'Eco-conditionnalité et du RGE (dispositifs prévus dans la politique de transition énergétique mise en œuvre par les pouvoirs publics).

Elles conseilleront et orienteront les entreprises intéressées vers les solutions de formation les mieux adaptées. Pour cet accompagnement des entreprises, elles bénéficieront de l'aide et de la structure du Réseau des CAPEB départementales.

Patrick Liébus, Président de la CAPEB, explique : « *Ce partenariat avec CEDEO et BROSSETTE va dans le sens des efforts que nous menons depuis des années. Il est nécessaire d'inciter et de préparer les entreprises artisanales du bâtiment à répondre aux exigences prévues par la mise en place de l'éco-conditionnalité en juillet prochain, afin de saisir les opportunités le moment venu.* »

Patrice Richard, Président du Directoire du Groupe POINT.P, déclare : « Nous sommes très satisfaits d'étendre aux enseignes sanitaire/chauffage du Groupe POINT.P le partenariat déjà initié en 2013 avec Point.P Matériaux de Construction. En effet, celui-ci connaît un véritable succès. A ce jour, ce sont plus de 3 000 professionnels qui ont eu accès aux formations FEE Bat et qui, nous l'espérons, poursuivront leurs démarches afin d'acquérir la mention RGE. Nos premiers objectifs sont donc largement atteints. Ce partenariat avec la CAPEB va nous permettre d'accélérer encore ce mouvement et de renforcer le dispositif mis en place. »

À propos de la CAPEB :

La CAPEB, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, est le syndicat patronal représentant l'artisanat* du Bâtiment (www.capeb.fr) lequel dénombre :

- 375 570 entreprises employant moins de 20 salariés**, soit 98 % des entreprises du Bâtiment***
 - 702 000 actifs, soit 60 % des actifs du Bâtiment
 - et 71 100 apprentis, soit 78,2 % des apprentis du Bâtiment
- qui réalisent :
- 77,7 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 63 % du CA du Bâtiment,

La société **BÉRANGER DÉVELOPPEMENT** gère l'ensemble des partenariats par délégation pour le compte de la CAPEB.

* Définition d'une entreprise artisanale : une petite entreprise qui peut employer ou non des salariés et qui est inscrite au répertoire des métiers.

** Ce chiffre (375 570) ne comprend pas les auto-entrepreneurs (soit 46 412)

*** Ces chiffres sont extraits de la nouvelle publication : « Les chiffres clés de l'artisanat du Bâtiment 2013 »

À propos de CEDEO

Spécialisée en sanitaire, chauffage et climatisation, CEDEO est l'enseigne des spécialistes et compte des agences dans toute la France. Elle appartient au Groupe POINT.P, filiale de Saint-Gobain Distribution Bâtiment, et aujourd'hui premier distributeur de matériaux de construction en France, au service des professionnels et de ceux qui s'investissent dans l'amélioration de leur habitat.

A propos de Brossette

Acteur majeur dans la distribution de produits de salles de bains et de chauffage, Brossette (enseigne du Groupe POINT.P, filiale de Saint-Gobain Distribution Bâtiment) apporte des solutions à toutes les problématiques des professionnels artisans-installateurs, des PME, des entreprises nationales et des particuliers. Brossette s'est également les enseignes Ditac (pièces de rechange et accessoires pour le chauffage) et Brossette TC (produits destinés aux techniques de canalisation et robinetteries industrielles) et plus de 2 600 professionnels répartis sur 360 points de vente afin de répondre aux besoins de ses clients.

Contacts presse :

Pour la CAPEB

Agence Hopscotch : Isabelle Pestourie - Tél : 01 58 65 10 77 - ipestourie@hopscotch.fr

CAPEB : Isabelle Planchais - Tél : 01 53 60 50 00 / 77/81 et 06 08 56 78 06 - i.planchais@capeb.fr

Pour le Groupe POINT.P (CEDEO ET BROSSETTE)

Agence CLC Communications : Tél : 01 42 93 04 04

Jérôme Saczewski, Christelle Grelou, Victoria Noyon
c.grelou@clccom.com – v.noyon@clccom.com